

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

L'ÉPREUVE DU GRAND ORAL

Sources :

FAQ : <https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/faq-go-avril-2025pdf-105033.pdf>

EDUSCOL : <https://eduscol.education.gouv.fr/5661/presentation-du-grand-oral>

Définition et objectifs

L'épreuve du **Grand oral** permet au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante. Elle lui offre aussi l'opportunité d'utiliser les connaissances liées à ses spécialités pour démontrer ses capacités argumentatives et son esprit critique.

L'épreuve

Épreuve orale

Durée : **20 minutes**

Préparation : **20 minutes**

Coefficient : **12**

- En entrant dans la salle, le candidat présente au jury sa pièce d'identité et sa convocation.
- Il remet la fiche signée par ses professeurs, sur laquelle figurent les deux questions qu'il a préparées.
- Le jury choisit une des deux questions.

TEMPS DE PRÉPARATION 20 min

Le candidat prépare la **structuration de son argumentation, organise son propos** et peut réaliser un support pouvant lui servir d'accompagnement lors de sa prise de parole durant les 2 temps de l'épreuve.

1^{er} TEMPS DE L'ÉPREUVE 10 min

Le candidat s'exprime debout. Il expose les **motivations** qui l'ont conduit au choix de la question, **présente la question puis y répond**. Il peut s'appuyer sur son support qu'il aura préparé lors du temps de préparation.

2^e TEMPS DE L'ÉPREUVE 10 min

Le candidat **échange** avec les membres du jury debout ou assis, les questions du jury font écho à sa présentation et l'invitent à **approfondir sa réflexion**. Le candidat peut s'appuyer sur son support préparé lors du temps de préparation. Il peut le montrer au jury mais ne peut pas le lui donner.

Les **candidats à besoins éducatifs particuliers** peuvent demander à bénéficier d'aménagements de l'épreuve conformément à l'annexe 2 des notes de service publiées au BO n°31 du 26 août 2021, modifiées par la note de service publiée au BO n°36 du 28 septembre 2023 (cf. versions consolidées [pour la voie technologique](#)).

Évaluation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 20 points.

Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction.

Il peut s'appuyer sur la grille indicative de l'annexe 1 des notes de service publiées au BO n°31 du 26 août 2021, modifiées par la note de service publiée au BO n°36 du 28 septembre 2023 (cf. versions consolidées [pour la voie technologique](#)).

(Grille indicative en dernière page)

Format et déroulement de l'épreuve

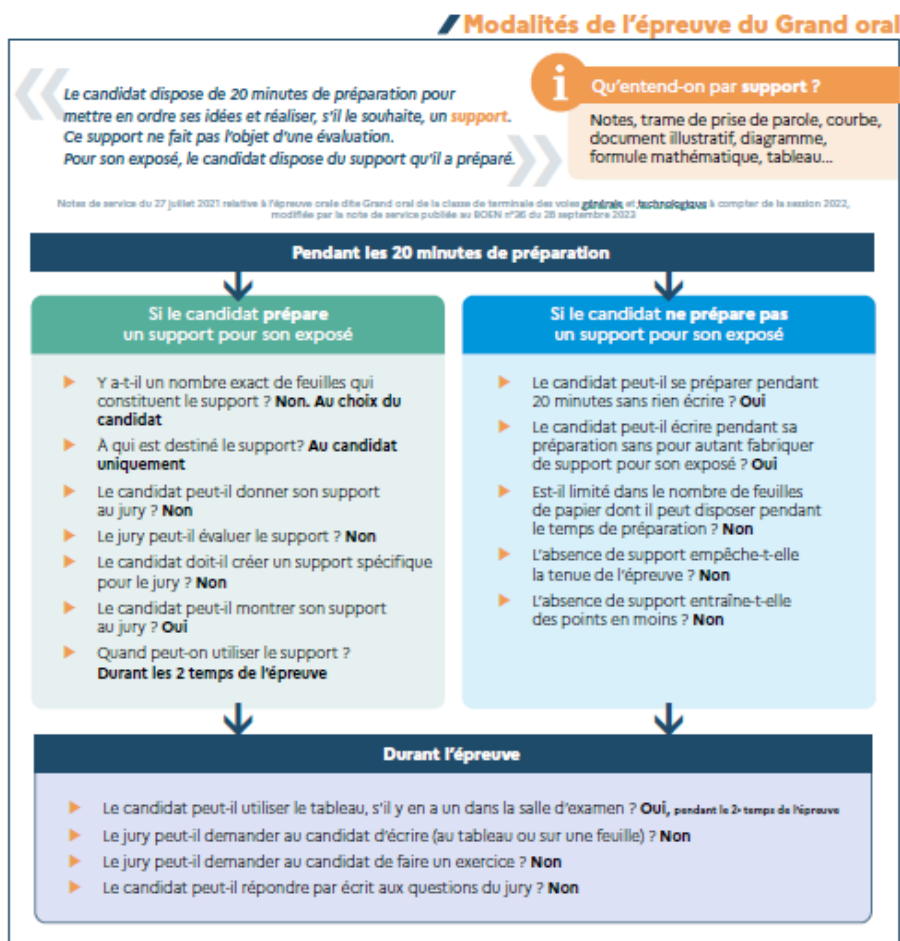
Le Grand oral dure 20 minutes avec 20 minutes de préparation.

Le candidat présente au jury **deux questions préparées** avec ses professeurs et éventuellement avec d'autres élèves, qui s'appuient sur le projet réalisé pendant l'année en 2I2D.

Le **jury choisit** une de ces deux questions. Le candidat a ensuite 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et préparer s'il le souhaite un support sur du papier. Ce support est une aide pour la parole du candidat ; il n'a pas vocation à être donné à lire au jury. Il s'agit de notes, d'un plan d'exposé, de trame de prise de parole, de mots-clefs ou d'idées directrices. Ces notes peuvent aussi servir de document d'appui à l'argumentation (schéma, courbe, diagramme, tableau, formule mathématique...).

Schéma sur le support préparé par le candidat :

Ce schéma précise les consignes concernant le support que le candidat peut préparer pendant les 20 minutes de préparation et utiliser pendant l'épreuve.



L'épreuve se déroule en 2 temps :

1. Pendant 10 minutes, le candidat présente la question choisie et y répond.

Le jury évalue son argumentation et ses qualités de présentation. Pendant son exposé, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques, le candidat est debout. Pour son exposé, le candidat peut s'appuyer sur son support. Il peut le montrer au jury mais pas le lui remettre.

Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond. Le jury évalue les capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat. Des aménagements sont prévus pour les élèves en situation de handicap.

2. Ensuite, pendant 10 minutes, le jury échange avec le candidat et évalue la solidité de ses connaissances et ses compétences argumentatives. (debout ou assis)

Ce temps d'échange permet à l'élève de mettre en valeur ses connaissances, liées au programme de la spécialité suivie en classes de première et de terminale, sur laquelle repose la question présentée pendant la première partie de l'épreuve (ou sur les deux spécialités suivies en classes de première et de terminale lorsque la question présentée pendant la première partie de l'épreuve était une question transversale).

Durant l'échange, le candidat peut s'appuyer sur son support. Il peut le montrer au jury, à son initiative ou en réponse à une question du jury. Pour autant, le jury ne peut pas le conserver à l'issue de l'épreuve ni l'évaluer. Le candidat dispose d'un tableau dans la salle d'examen, qu'il peut utiliser, s'il le souhaite, durant ce deuxième temps. En revanche, le jury ne peut pas demander au candidat d'écrire (ni sur une feuille, ni au tableau) pour répondre à des questions qu'il lui soumettrait ou faire des exercices.

Composition du jury :

Le jury est composé de deux professeurs de disciplines différentes, dont l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat et l'autre représente l'autre enseignement de spécialité ou l'un des enseignements communs, ou est professeur-documentaliste.

Des vidéos pour accompagner les élèves :

Les élèves peuvent retrouver des vidéos et d'autres conseils sur le site [Réussir au lycée](#) et sur la page dédiée aux [petits tutos du Grand oral](#) sur le site Lumni.

Foire aux questions



5 conseils pour réussir votre Grand oral

1. **Je prépare l'épreuve** : déroulement, objectifs, jury... Je sais ce qui m'attend et ce que l'on attend de moi.
2. **Je travaille mes sujets** : je choisis mes questions, ma présentation ; je mémorise l'essentiel de ma présentation.

3. **Je prépare l'échange avec le jury** : j'anticipe les questions possibles en préparant mes réponses ; j'apprends à gérer le silence entre les phrases ; j'envisage les moments où je ne saurai pas répondre en prévoyant comment réagir.
4. **Je me prépare physiquement et mentalement** : j'apprends à gérer mon stress et ma concentration avec des exercices de respiration ; je trouve la bonne posture ; je prends conscience de ma gestuelle et je la maîtrise ; je rends mon propos vivant.
5. **Je m'entraîne** : seul et/ou avec les autres, j'apprends à gérer mon temps ; je prends conscience de mes qualités et de mes limites ; je m'appuie sur mon expérience pour progresser et construire un projet ; je m'habitue à faire l'exercice devant le regard des autres ; j'accepte la critique pour progresser.

Annexe 1 - Grille d'évaluation indicative de l'épreuve orale terminale

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité de construction de l'argumentation
Très insuffisant	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation. Le candidat ne parvient pas à capter l'attention.	Énoncés courts, ponctués de pause et de faux démarrages ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée.	Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux questions, même avec une aide et des relances.	Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur l'évaluateur.	Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et décousu.
Insuffisant	La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde. Vocabulaire limité ou approximatif	Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques.	Connaissances réelles, mais difficultés à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury.	L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée.	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré.
Satisfaisant	Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée. Il utilise un lexique adapté. Le candidat parvient à susciter l'intérêt.	Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits.	Connaissances précises, une capacité à les mobiliser en réponses aux questions du jury avec éventuellement quelques relances.	Répond, contribue, réagit. Se reprend, reformule en s'aidant des propositions du jury.	Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents.
Très satisfaisant	La voix soutient efficacement le discours. Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.). Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis.	Discours fluide, efficace, tirant pleinement profit du temps et développant des propositions.	Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement.	S'engage dans sa parole, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative dans l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction.	Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée.

Annexe 2 - Aménagements de l'épreuve orale

En appliquant les articles D. 351-27 et suivants du Code de l'éducation, les candidats à l'examen du baccalauréat général ou technologique dont les troubles impactent la passation de l'épreuve orale terminale (troubles neurodéveloppementaux, troubles du langage oral ou de la parole, troubles des fonctions auditives, troubles psychiques, troubles des fonctions motrices ou maladies invalidantes, etc.) qui souhaitent bénéficier d'aménagements de l'épreuve orale terminale peuvent en faire une demande selon les procédures en vigueur.

Les demandes d'adaptation ou d'aménagements peuvent porter particulièrement sur :

1. Une majoration du temps de préparation ou du temps de passation de l'épreuve ;
2. Une brève pause en raison de la fatigabilité de certains candidats (déductible du temps de passation) ;
3. Une accessibilité des locaux et une installation spécifique de la salle ;
4. Des aides techniques ou du matériel, apportés par le candidat ou fournis par l'établissement : utilisation d'une tablette ou d'un ordinateur équipé d'un logiciel spécifique le cas échéant (logiciel de retour vocal par exemple) que l'élève est habitué à utiliser en classe, mais vidé de ses dossiers ou fichiers et hors connexion ;
5. La communication : le port, par au moins un membre du jury, d'un micro haute fréquence (HF), une énonciation claire et simple des questions en face du candidat afin de faciliter une lecture labiale le cas échéant ou toute autre modalité d'adaptation ;
6. Les aides humaines :
 - un secrétaire reformulant une question ou expliquant un sens second ou métaphorique, rassurant le candidat ou apportant toute autre aide requise ;
 - un enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions auditives le cas échéant ;
 - un interprète en langue des signes française (LSF) ou un codeur en langage parlé complété (LPC).
7. D'autres adaptations possibles :
 - fournir une transcription écrite (avec ou sans aide humaine) pour la présentation orale de la question ;
 - répondre par écrits brefs (avec ou sans aide humaine) lors des échanges avec le jury ;
 - la présence dans les membres du jury d'au moins une personne maîtrisant la LSF ou le code LPC, le cas échéant, sera préférée à la présence d'un interprète ou d'un codeur ;
 - toute autre mesure favorisant les échanges avec le jury et conforme à la réglementation en vigueur.

La grille d'évaluation indicative ci-jointe en annexe 1 doit être prise en compte également pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Le jury veillera à adopter une attitude bienveillante et ouverte afin de permettre d'évaluer les objectifs de l'épreuve dans le respect des compétences spécifiques du candidat.